



LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : UNE POLITIQUE PRIORITAIRE POUR LES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DU NORD

Edito	2
Communiqué de presse	3
Les chiffres clés	4
La lutte contre les violences faites aux femmes dans le département du Nord : une action inscrite dans un cadre structuré	6
L'accueil et l'accompagnement, la protection des femmes victimes de violences et de leurs enfants	8
L'hébergement et l'accès au logement des femmes victimes de violences	10
La formation et la sensibilisation des professionnels au repérage, à l'accueil des femmes victimes de violences	11
La prévention auprès des jeunes et la sensibilisation du public dans le Nord	12





25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

Le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes rappelle l'importance de la lutte contre ces violences envers les femmes, un enjeu majeur pour notre société.

Le 4e plan interministériel 2014-2016 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes s'achève à la fin de cette année. Avec la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, il a guidé pendant 3 ans l'action volontariste menée chaque jour dans le département par l'ensemble des services de l'État pour prévenir et combattre ces violences inadmissibles et indignes des valeurs de notre République.

Le département du Nord, s'il est l'un des plus touchés par les violences faites aux femmes, est aussi l'un des territoires les mieux dotés en nombre d'acteurs et de réseaux spécialisés dans la prévention et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

La poursuite des actions départementales interministérielles qui s'inscrivent d'ores et déjà dans les préconisations du 5e plan triennal annoncé par Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, le 23 novembre dernier en conseil des ministres, est essentielle. La consolidation du parcours des femmes victimes de violences notamment par la formation des professionnels pour mailler le territoire de réseaux d'acteurs spécialisés, par l'hébergement d'urgence, par l'attribution de « Téléphones Grave Danger » ne doit pas faiblir. Les actions de lutte et de prévention de ces violences auprès des publics et particulièrement auprès des jeunes, les actions de lutte contre le sexisme, doivent se poursuivre.

Il nous appartient aussi de les renforcer en apportant une attention particulière à certains publics plus fragiles, tels que les enfants exposés aux violences intrafamiliales, les jeunes femmes, les femmes étrangères, les femmes en situation de handicap et les femmes des milieux ruraux. Les problématiques ciblées par le 5e plan seront bien évidemment travaillées, de même que la prise en charge des auteurs. .

La force des partenariats et l'engagement de toutes et tous, acteurs associatifs, acteurs institutionnels et entreprises, citoyens, est le gage de l'efficacité et de la réussite de l'élimination des violences à l'égard des femmes dans le Nord. L'État continuera de donner l'impulsion nécessaire au changement des mentalités, au combat contre le sexisme et contre la banalisation de la culture de ces violences.

Michel Lalande

*Préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord*

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

Communiqué de presse

LES SERVICES DE L'ETAT DANS LE NORD MOBILISES POUR PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



A l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, souligne la mobilisation des services de l'Etat autour des directives du 5^e plan triennal interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes présenté par Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes en conseil des ministres, le 23 novembre 2016.

Il rappelle les grands axes et principales actions de ce 5^e plan qui porte une attention spécifique à certains publics et problématiques (jeunes femmes, femmes en situation de handicap, violences sexuelles, enfants exposés aux violences conjugales, femmes étrangères, territoires ruraux). Le plan s'articule sur une consolidation du parcours des femmes victimes de violences, une réponse à la diversité des territoires, les différentes sortes de violences, et sur la prévention de ces violences en luttant contre le sexisme et la récidive. Il intègre la lutte contre la prostitution et l'accompagnement des personnes prostituées.

Les actions menées dans le département du Nord durant 3 ans dans le cadre du 4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016 et de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes afin de ne laisser aucune violence déclarée sans réponse, pour protéger efficacement les victimes et mobiliser l'ensemble de la société seront renforcées. Une commission spécifique consacrée à la lutte contre la prostitution, à l'accompagnement et à la prise en charge des personnes en situation de prostitution sera créée en 2017.

La commission départementale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, se réunira fin janvier pour faire le bilan des actions menées dans le cadre du 4^e plan triennal 2014-2016 et lancera les nouvelles orientations départementales dans le cadre du 5^e plan 2017-2019.

La délégation départementale aux droits des femmes coordonne cette action départementale et met à disposition des outils d'information pour aider les femmes victimes de violences dans leurs démarches, ainsi que l'ensemble des professionnels susceptibles de les recevoir (travailleurs sociaux, policiers, gendarmes, personnels de santé, avocats...). Un livret d'information rappelant les démarches à suivre et mentionnant les coordonnées des structures dédiées à l'accompagnement des femmes victimes de violences, dans chacun des 6 arrondissements du Nord, est disponible sur le site des services de l'Etat dans le Nord www.nord.gouv.fr (Politiques publiques > Citoyenneté, libertés publiques et égalité hommes-femmes > Défense des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes > Lutte contre les violences faites aux femmes) et via les comptes du préfet du Nord sur les réseaux sociaux, Facebook et Twitter. .



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

LES CHIFFRES CLES

Les violences faites aux femmes en France

- **1 femme décède tous les 2,7 jours** victime de son conjoint
- **115 femmes et 21 hommes sont décédés sous les coups de leur conjoint ou ex conjoint**
- **11 enfants** ont été tués
- Si l'on compte les suicides des auteurs et les victimes collatérales, les **violences au sein du couple ont causé le décès de 200 personnes** (source : ministère de l'Intérieur 2016)
- **223 000 femmes sont victimes de violences conjugales graves** de la part de leur conjoint ou ex conjoint chaque année (source : ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes)
- **1 femme est violée toutes les 7 minutes en France**, le nombre de viols serait de 84 000 par an dont 12 768 déclarés. Les tentatives de viols seraient au nombre de 198 000 (source ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes)
- **51 490 appels ont été enregistrés sur les 6 premiers mois de 2016 par la plateforme « Viols Femmes Info »** (39 583 en 2015).
- **30 000** : c'est le nombre estimé de **femmes en situation de prostitution** en France en 2015 (source : Office central pour la répression des êtres humains)

Le coût économique des violences

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a réalisé en 2014 une « actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France » conformément aux préconisations du 4e plan interministériel 2014-2016 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le coût des violences au sein du couple s'élève à 3,6 milliards d'euros en hypothèse basse. Cela représente 56 euros annuel *per capita* pour l'ensemble de la population française, soit aussi près de 10 millions d'euros par jour. Ces 3,6 milliards d'euros se répartissent comme suit :

	en millions d'euros	% du coût global
Coûts directs médicaux, soins de santé	290	8,0 %
Coûts directs non médicaux, recours aux services de police et à la justice	256	7,1 %
Coûts des conséquences sociales, recours aux aides sociales	229	6,3 %
Coûts des pertes de production, décès, incarcérations, absentéisme	1 379	38,2 %
Coûts du préjudice humain	1 032	28,6 %
Coûts de l'incidence sur les enfants	422	11,7 %

Il existe une hypothèse haute de 4,4 milliards d'euros, avec un coût de l'incidence de ces violences sur les enfants chiffrés à 2 milliards d'euros. La différence de chiffrage concernant les enfants (de 422 millions d'euros à 2 019 millions d'euros) provient essentiellement du coût de la prise en charge sociale et éducative des enfants.

Le coût économique et social de la prostitution en France s'élève à 1,6 milliard d'euros selon une enquête du laboratoire Psytel effectuée à la demande du Mouvement du Nid en 2015.

POUR PLUS D'INFORMATIONS VOUS POUVEZ CONSULTER LE SITE : WWW.STOP-VIOLENCES.GOUV.FR



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

LES CHIFFRES CLES

Les violences faites aux femmes dans le Nord

- **5 femmes sont décédées** en 2015 sous les coups de leur conjoint ou ex conjoint (3^e département le plus touché après les Alpes-Maritimes et le Rhône) (*source : ministère de l'Intérieur*)
- **1 092 femmes victimes de violences conjugales** ont été recensées par le **numéro vert 3919** dans le Nord en 2015 (3^e département après Paris, Seine-Saint-Denis) (*source : FNSF*)
- **2 femmes par jour en moyenne sont reçues pour violences conjugales** par l'unité médico-judiciaire du CHR de Lille

En zone gendarmerie entre janvier et octobre 2016

- **1 femme est décédée**
- **5 tentatives d'homicides** ont eu lieu **dont 4 envers des femmes** dans le cadre des violences intrafamiliales
- **490 femmes ont été victimes de coups et blessures volontaires** depuis le début de l'année
- **39 faits de viols** dont 14 sur des femmes et 19 sur des mineures
- **42 faits de harcèlements sexuels sur mineures**
(*Source GDD 59*)

En zone police en 2015, concernant les violences conjugales, les services ont enregistré :

- **3 meurtres**
- **2 tentatives de meurtre**
- **1 violence volontaire ayant entraîné la mort sans intention de la donner.** Les victimes étaient toutes des femmes et les auteurs des hommes. 3 auteurs étaient sous l'emprise de l'alcool au moment des faits, 2 auteurs se sont suicidés. **Dans une affaire l'auteur a tué ses 3 enfants, dans une autre l'auteur a tué son épouse devant ses 2 enfants**
(*source DDSP 59*)

Les 6 Parquets du Nord ont enregistré au total entre janvier et septembre 2016 :

- **7 805 procédures pour violences faites aux femmes** (TGI Lille : 4 146 ; TGI Valenciennes : 1036 ; TGI Dunkerque : 836 ; TGI d'Avesnes-sur-Helpe : 621 ; TGI de Cambrai : 415)
(*source Cour d'appel de Douai*)



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE DEPARTEMENT DU NORD UNE ACTION INSCRITE DANS UN CADRE STRUCTURÉ

L'Etat dans le département du Nord est doté de dispositifs partenariaux solides permettant de mettre en œuvre, de manière réactive, les directives du 4^e plan interministériel 2014-2016 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, et à partir de 2017 celles du 5^e plan annoncé par la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

La commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes

Créée en 1989, elle est réinstallée en juin 2007 au sein du conseil départemental de prévention de la délinquance. Présidée par le préfet du Nord, elle rassemble l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique (50 membres) : l'Etat (le procureur général, la délégation départementale aux droits des femmes de la direction départementale de la cohésion sociale, les services de police, de gendarmerie, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le rectorat), le Conseil départemental, les professionnels de santé (unité médico-judiciaire du CHR de Lille, conseil de l'Ordre des médecins, SAMU régional), l'Ordre des avocats, les 4 référents départementaux « violences faits aux femmes » et les associations spécialisées. Elle se réunira en janvier 2017 pour faire le point des actions menées, présenter les bilans statistiques et qualitatifs de chacun des services dans le cadre du 4^e plan 2014-2016 et décider des orientations et des actions à poursuivre, de celles à engager conformément aux directives ministérielles du 5^e plan triennal 2017-2019.

1er protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2008-2010

Le 1^{er} avril 2008, les membres de la commission départementale ont signé ce protocole afin d'inscrire de manière durable les engagements de chacun et de coordonner leurs actions.

Le diagnostic territorial 2008-2010, édité en novembre 2010, a recensé l'ensemble des ressources existantes dans le département du Nord pour permettre le retour à l'autonomie des femmes victimes de violences dès le signalement des faits (structures, réseaux, personnes référentes financées par l'Etat). Il a révélé les axes d'amélioration, les besoins et a évalué la pertinence des dispositifs financés. Ce premier diagnostic a permis de mieux cibler la stratégie à mener dans le cadre du 2^e protocole.

2^e protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2012-2014

Il marque le renforcement des partenariats notamment avec le Conseil départemental et le conseil de l'Ordre des avocats, nouveaux signataires. Il réaffirme l'engagement partenarial des membres de la commission et leur volonté de maintenir une vigilance collective sur les questions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Il prend en compte les mesures du 3^e plan triennal gouvernemental 2011-2013, la loi du 9 juillet 2010 spécifique aux violences faites aux femmes, les nouvelles orientations ministérielles mais aussi les spécificités du département du Nord et le diagnostic territorial de 2010.

Des réseaux d'acteurs territoriaux

Depuis plus de 2 ans, l'Etat affine le maillage partenarial par arrondissement. En 2014, un réseau dynamique porté par la référente départementale de l'Etat s'est créé dans la Flandre intérieure. Depuis 2015, des comités de pilotage spécifiques de réseaux d'acteurs sont mis en place dans l'Avesnois et dans le Douaisis sous l'égide des sous-préfets en lien avec les parquets, le centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de Valenciennes/Maubeuge et les associations spécialisées.

Avec 4 référent-es départementales/aux « violences faites aux femmes » de l'Etat, le Nord est le mieux doté (la France en compte 60).

Ces **acteurs de terrain** ont été nommés par le préfet du Nord en septembre 2009 selon les directives du 3^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Leurs postes sont financés majoritairement par des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance.



De gauche à droite : Sabine Fétille - Cambrésis, Julie Bissiau - Dunkerquois, Sandrine Ballonet - Métropole lilloise, Jean-Philippe Ferro - Valenciennois.

Les missions spécifiques des référent-es

Les 4 référent-es mènent leur action depuis 2009 sur l'ensemble de leur arrondissement respectif (Lille, Valenciennes, Dunkerque, Cambrai). Leurs missions : faciliter les démarches des femmes victimes de violences accueillies, en fluidifiant les réseaux d'acteurs en zone urbaine, en les développant dans les zones rurales. Les référent-es suivent, par ailleurs, en moyenne 50 femmes dès le signalement des faits (un suivi, pour identifier et débloquer les freins à leur retour à l'autonomie, limité afin de pouvoir assurer leur mission de formation des professionnels à l'accueil et à l'orientation des femmes victimes). Les référent-es ont un rôle clé dans le renforcement des partenariats locaux.

Quelques statistiques des référent-es pour le 1^{er} semestre 2016

Arrondissement de Lille : 45 femmes suivies et 300 professionnels ou futurs professionnels des secteurs de la santé, de la justice et du social orientés pour suivis 49 enfants exposés aux violences conjugales ont été touchés par des actions de formation/sensibilisation.

Arrondissement de Valenciennes : 54 femmes, 343 professionnels ont été sensibilisés dont 270 1 homme suivis et 58 enfants exposés orientés gardiens de la paix pour suivis

Arrondissement de Cambrai : 55 femmes 60 professionnels formés notamment des accompagnées et 84 enfants orientés pour travailleurs sociaux et des professionnels de la suivis justice

Arrondissement de Dunkerque : 52 femmes 355 professionnels formés (travailleurs sociaux, victimes suivies (257 entretiens) et 104 enfants gendarmes, policiers, professionnels de santé, orientés professionnels de justice, enseignants)

Outre l'accompagnement limité en nombre des publics pour pouvoir développer les réseaux d'acteurs par la formation, les référent-es accomplissent également une mission de coordination de réseaux de partenaires (ex. : élu-es, bailleurs sociaux, institutionnels, associations).



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE ET LA PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET DE LEURS ENFANTS DANS LE NORD

« Organiser l'action publique autour d'un principe partagé : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse, protéger efficacement les victimes »

4^e plan interministériel 2014-2016

Empêcher la récurrence et sécuriser les victimes

Le déploiement du dispositif de « Téléprotection Grave Danger » dans le Nord (TGD)

Le 4^e plan triennal 2014-2017 et la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ont défini la **généralisation du téléphone portable d'alerte** et son **extension aux femmes victimes de viol en grave danger**, jusque là expérimenté dans certains départements

Fin 2015, le parquet général de Douai a transmis les 19 « Téléphones Grave Danger » attribués pour le Nord aux 6 parquets du département.

Les procureurs peuvent désormais doter les femmes victimes de violences en très grand danger d'un téléphone portable d'alerte, qui leur permet d'accéder aux services de police et de gendarmerie par un circuit d'alerte dédié, court et rapide, accessible à tout moment. Le dispositif fonctionne sur la base du service de téléassistance mobile proposé par Orange. Il s'agit d'un téléphone mobile comprenant un bouton d'appel d'urgence préprogrammé. Si celui-ci est actionné, une mise en relation avec un Mondial Assistance (téléassistant) se déclenche automatiquement, la victime a alors la possibilité de dialoguer avec les conseillers qui évalueront la situation de danger, et déclencheront si nécessaire une intervention en urgence des forces de police ou de gendarmerie.

Les 6 parquets du Nord auront tous signé d'ici la fin de l'année 2016, une convention partenariale déterminant le rôle de chacun des acteurs signataires dans le dispositif (justice, préfecture, police, gendarmerie, association spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des victimes, Orange et Mondiale Assistance)



Signature de la convention au TGI de Douai
Septembre 2016 – photo TGI Douai

La prise en charge spécifique des femmes victimes de violences et de leurs enfants

En 2015, les **56 structures et antennes spécialisées** du département financées par l'Etat (dont les 5 centres d'information des Droits des Femmes et des Familles - CIDFF), les 5 structures de la Fédération nationale solidarité femmes) ont pris en charge **plus de 3 000 femmes victimes de violences (violences conjugales et viols majoritairement)**. Pour faciliter le retour à l'autonomie, ces structures, dans le cadre d'un partenariat concerté, ont apporté à chaque victime, en fonction de sa situation, un accompagnement juridique, social, psychologique, un hébergement d'urgence et/ou temporaire, un accès facilité au logement, un accès ou un retour à l'emploi.

Aujourd'hui, on compte **3 intervenants sociaux pour les zones de gendarmerie** d'Avesnes-sur-Helpe, Douai et Cambrai et **3 dans les commissariats** de Roubaix, Tourcoing et Maubeuge. Ce dispositif est apprécié tant des victimes, des gendarmes, des policiers que des financeurs. **En décembre 2016, le poste d'un nouvel intervenant social pour les gendarmes de Worhmout en Flandre intérieure sera créé pour renforcer les réseaux en zones rurales** : le bilan du 4^e plan triennal portera donc à 7 le nombre d'intervenants sociaux en gendarmeries et commissariats. Ces postes sont **financés par l'Etat et le Conseil départemental** pour répondre aux situations sociales difficiles dont les 3/4 sont des situations de violences intrafamiliales. Ces professionnels apportent en temps réel un soutien, une aide et une orientation vers des structures adaptées. Ils s'inscrivent dans un partenariat local (UTPAS, référents violences de l'Etat, parquets, Education nationale, brigade de prévention de la délinquance juvénile).

Le Nord est doté de **2 accueils de jour, spécifiques à l'accueil des femmes victimes de violences en zones rurales**, financés par les crédits du service des Droits des femmes : il en existe 121 dans 99 départements en France. Dans le Nord, la particularité de ces 2 dispositifs est leur mobilité sur les territoires ruraux qu'ils couvrent pour toucher les femmes victimes dans les zones les plus isolées de ces 2 territoires ruraux, une des préconisations du 5^e plan triennal 2017-2019).

« Parenthèse » dans l'Avesnois

Il a été créé en 2012 à la suite de l'appel à projet lancé dans le cadre du 3^e plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes. Le diagnostic territorial de 2010 des dispositifs d'appui et d'accompagnement des femmes victimes de violences dans le Nord avait pointé le manque d'acteurs spécialisés dans l'Avesnois. « Parenthèse » est porté par le CIDFF de Valenciennes-Maubeuge, qui coordonne un partenariat avec la Maison de la famille de l'AGSS de l'UDAF de Maubeuge et l'association pour la justice, l'accueil et la réinsertion (AJAR) . 112 femmes et 156 enfants ont été concernés par le dispositif « Parenthèse ».



Julie Huvette, juriste, lors d'une permanence dans l'avesnois – Accueil de jour Parenthèse. Photo CIDFF Valenciennes/Maubeuge 2016

« Entr'elles » dans la Flandre Intérieure

Un partenariat entre l'Etat, la ville d'Hazebrouck et l'association SOLFA a permis la création d'un nouvel accueil en 2015. 122 femmes victimes de violences ont été accompagnées et 236 enfants ont été suivis et/ou orientés depuis sa création.



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

L'HEBERGEMENT ET L'ACCES AU LOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE NORD

« Organiser l'action publique autour d'un principe partagé : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse, protéger efficacement les victimes »
4^e plan interministériel 2014-2016

Le département du Nord compte plus de 11 900 places d'hébergement d'urgence et d'insertion, à destination des personnes en situation de vulnérabilité, dont les femmes victimes de violences.

161 places sont spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violences ainsi qu'aux auteurs. L'hébergement spécifique dédié à l'accueil des femmes victimes de violences propose ainsi **122 places au sein de 4 structures spécialisées. 39 places sont dédiés aux auteurs** pour permettre l'éloignement du domicile et leur suivi.

L'action concertée des acteurs de la veille sociale (SIAO 115, accueils de jour, équipes mobiles de rue) contribue au repérage et à l'orientation de ces personnes au sein des dispositifs. Elle participe à une prise en charge réactive et de qualité, sur l'ensemble du département.

Dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2013-2018, les femmes victimes de violences sont reconnues public prioritaire pour un relogement sur le contingent préfectoral.

En 2015, 152 femmes victimes de violences et 256 enfants ont été hébergés et suivis dans les 4 associations spécialisées dans l'hébergement des femmes victimes de violences (Solfa Brunehaut à Lille ; Louise Michel à Villeneuve d'Ascq ; La Pose à Valenciennes ; Solfa Brunehaut/Sedire à Dunkerque).

Une action sport santé en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)



Une trentaine de femmes de 20 à 56 ans hébergées au sein de 3 structures de l'association Solfa à Lille, ont bénéficié depuis un an d'un accès à la pratique sportive (cardio, renforcement musculaire, tir à l'arc, boxe, marche nordique, zumba), une action menée par la fédération sportive Ufolep, grâce à un financement de l'Etat via la Mission Sport de la direction départementale de la Cohésion sociale du Nord. Ces femmes, dont plus de la moitié sont ou ont été victimes de violences, participent ainsi à des séances d'1h30 tous les mardis matins, dirigées par un éducateur sportif, pour une remise en forme et une amélioration de leur état de santé après les traumatismes subis. Le succès de cette action est étroitement lié à la forte implication des équipes des structures d'hébergement dans le partenariat avec les éducateurs sportifs de l'Ufolep.

L'année 2016-2017 s'est achevée le 26 juillet 2016, avec la participation de 98 personnes (femmes et enfants de 5 structures de Solfa) aux activités sportives du « Playatour » sur la plage de Bray-Dunes, une journée organisée chaque année par L'Ufolep (jeux gonflables pour les enfants, beach volley, sans ball zumba, quizz développement durable.....)

Une action qui se développe : lors de la journée portes ouvertes en septembre 2016, Sophie Elizéon, préfète déléguée à l'égalité des chances a rencontré une cinquantaine de femmes venues découvrir les activités proposées cette année. En plus des activités sportives, la dimension « hygiène alimentaire, santé » est abordée cette année et des séances d'activités ludiques rassemblant mamans et enfants sont également prévues.



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS AU REPÉRAGE ET À L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES

« Mobiliser l'ensemble de la société » - 4e plan interministériel 2014-2016

La formation et la sensibilisation des professionnels est un des enjeux majeurs du 4e plan interministériel de lutte contre les violences aux femmes qui doit multiplier les réseaux d'acteurs spécialisés. A cet effet, la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) a mis en ligne des outils destinés aux professionnels de santé, de police et de gendarmerie, de justice et aux travailleurs sociaux. Ces **outils** sont **en ligne** sur le site www.stop-violences.gouv.fr (accueil, je suis un-e professionnel-le, ressources et outils, 4 outils pour l'animation sur les violences faites aux femmes).

Dans le Nord, la formation de tous les professionnels à l'accueil des femmes victimes de violences se poursuit avec plus de 1 800 professionnels formés depuis janvier 2016 par 11 associations spécialisées du département. – travailleurs sociaux, professionnels de justice, de police, de gendarmerie, et particulièrement celle des professionnels de santé (en partenariat avec l'Agence régionale de Santé, la référente départementale de Lille et Gynécologie sans Frontières.



Formation aux violences conjugales du collectif discrimination de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre le 4 octobre 2016

Photo M. Cuvelier DDFE/DDCS 2016



Les coordonnées utiles du département du Nord par arrondissement et les démarches à entreprendre : des outils départementaux indispensables à la formation des professionnels édités par l'État et réactualisés depuis 2013.

Diffusés principalement lors des formations à destination des professionnels organisées par les référent-es départementaux de l'Etat et les CIDFF sur l'accueil des femmes victimes de violences, ils ont été réactualisés en octobre 2016. 16 725 cartes, 11 280 livrets avec démarches et coordonnées utiles et 842 affiches ont été distribuées à ce jour.

A télécharger sur le site des services de l'État dans le Nord www.nord.gouv.fr politiques publiques, citoyenneté, libertés publiques et égalité femmes-hommes.

Sophie Elizéon, préfète déléguée pour l'égalité des chances a choisi la date du 25 novembre 2016 pour faire bénéficier d'une formation/sensibilisation aux violences faites aux femmes des 22 délégués du préfet par les professionnels du CIDFF de Valenciennes/Maubeuge.



25 novembre
Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes

LA PREVENTION AUPRES DES JEUNES ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC DANS LE NORD

« Mobiliser l'ensemble de la société » - 4e plan interministériel 2014-2016

Le 2^e protocole départemental signé le 26 novembre 2012 a permis de renforcer la prévention des violences faites aux femmes par la sensibilisation et l'information des publics dans le département du Nord. La prévention est un des axes du 4e plan interministériel de lutte contre les violences aux femmes avec notamment la déclinaison régionale de la convention interministérielle avec l'Education nationale prévue par la délégation régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et le rectorat.

L'action des services de police



Action de prévention auprès des jeunes du lycée Gaston Berger de Lille
(photo DDSP 59- 2015)

La direction départementale de la sécurité publique (DDSP) a créé une mallette pédagogique (diaporama + film) traitant du sujet des violences faites aux femmes. Elle intervient avec ce support auprès des lycéens, étudiants ou jeunes en service civique. Le but est de les sensibiliser et de les informer sur la définition légale des violences et des violences conjugales en particulier. Une information est également proposée sur le déroulé de la procédure et les dispositifs qui existent pour protéger les victimes. Enfin des clés de repérages et d'orientation leur sont données. Le 119 est évoqué.

En **2015 : 19 séances** ont eu lieu (lycée Gaston Berger à Lille, Sivom Alliance nord ouest, ville d'Emmerin).

Depuis janvier 2016 : 37 séances ont eu lieu (lycée Gaston Berger à Lille, Sivom Alliance nord ouest, Lycée Valentine Labbé La Madeleine, lycée professionnel Verte feuille à Saint-André, et hôpital Saint-Vincent auprès de professionnels).

L'action du groupement de gendarmerie départementale 59

Le GDD 59 a développé de nombreux partenariats de prévention qui, au-delà de leur portée générale, peuvent être orientés au profit des femmes victimes de violences.

Ainsi, l'extension du réseau d'abonnés aux dispositifs dits « **Vigidel** » ou « **Vigiagri** » (transmission d'alerte et de conseils de prévention par SMS et courriels) créé des opportunités intéressantes en matière de prévention, tout comme les liens privilégiés tissés avec des entités au maillage national dense (ex : La Poste, réseau des pharmaciens).

De même, près de 200 communes du Nord offrent un accès direct au site dédié à la sûreté qu'ont développé conjointement l'association des maires du Nord et le GGD 59. Les femmes peuvent là aussi trouver des conseils et des contacts susceptibles de répondre à leur situation.

Le rôle de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) du GDD59

La brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ), basée à Valenciennes, joue un rôle fondamental dans la prévention de la délinquance, et notamment dans celle exercée à l'encontre des femmes. Lors de ses interventions dans les collèges du département situés en zone gendarmerie, mais aussi lors de colloques ou forums de sécurité, la BPDJ sensibilise ses auditeurs sur les violences physiques ou morales, mais aussi sur toutes les formes de harcèlements dont sont victimes en majorité de jeunes mineures.

La sensibilisation du grand public

Près de **3 600 personnes majoritairement issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville** ont été informées et sensibilisées en 2015 par les acteurs associatifs sur les violences faites aux femmes (violences conjugales, viols, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement sexuel...).

Le rôle des associations

Pour amener, dès le plus jeune âge, les élèves à s'interroger sur leurs représentations du monde, les freins qu'ils s'imposent en tant que filles ou garçons, le respect mutuel... et pour prévenir très tôt les phénomènes de violences par l'apprentissage du respect des sexes, plus de **4 500 jeunes des écoles, collèges et lycées** du département du Nord ont reçu une **sensibilisation à la prévention des violences sexistes** par les associations dans le cadre d'un financement d'Etat depuis le début de cette année, dont **2 183 par les CIDFF du Nord en 2015**.



*Eliane Aissi-Yehouessi, présidente de la Rifen Photo
M.Cuvelier DDFE/DDCS – formation 2016
maison des associations Roubaix*

La Rifen (Rencontre Internationale des Femmes Noires) une association dynamique au sein des quartiers prioritaires de Lille, Villeneuve d'Ascq et Roubaix. Soutenue par l'Etat, elle mène des actions de lutte contre les violences faites aux femmes issues de l'immigration africaine essentiellement (violences conjugales, mutilations sexuelles, mariages forcés) dont des actions de formation des professionnels et du public. Ainsi en 2015, elle a formé 300 professionnels et sensibilisé près de 1 300 personnes dont 300 femmes originaires d'Afrique et des Caraïbes.